



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023 S'LO
ID : 064-256404484-20230331-TABLEFF-DE

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 29 mars 2023

Date de convocation : Mercredi 22 mars 2023

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des arts

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Fernand Martin, Michel Bernos, Patrick Buron, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Jean-Marc Denax, Victor Dudret, Philippe Faure, Claude Ferrato, Pierre Soler, Philippe Castets, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Bernard Aurisset, Michel Cazet, Jean-Louis Barban

Étaient représentés : Michel Lasserre par Pierre Casabonne

Étaient excusés : Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Christelle Bonnemason-Carrère, Raymon Chagot, Thibault Cenevière, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Claude Fourquet, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet, Denis Bernet-Uriéta

Étaient absents : Stéphane Virto

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis émis par le Comité social territorial du 14 février 2023,

La Présidente rappelle au Comité syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle propose d'actualiser le tableau des effectifs de Valor Béarn comme suit pour tenir compte des nécessités d'organisation et de l'évolution des carrières des agents :

- Cinq adjoints techniques remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.
- Cinq adjoints techniques principaux de 2^e classe remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Deux agents de maîtrise remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal.

Il s'agit de grades d'avancement en rapport avec les nécessités de service dans les sites concernés.

Compte tenu des nécessités de service et de la manière de servir de l'ensemble de ces agents qui est satisfaisante, ceux-ci vont être proposés en vue d'inscription sur le tableau d'avancement.

En outre, la délibération n°4 fixe, après avis favorable du Comité social territorial du 14 février 2023, à 100% les quotas d'avancement de grade pour les cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise.

Pour prendre en compte les avancements de grade 2023 et les recrutements 2022, il est proposé au Comité syndical de créer :

- deux postes d'agents de maîtrise principal, de créer quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Un poste d'adjoint d'animation.

Après avis du Bureau du 15 mars 2023, le Comité syndical DECIDE:

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs figurant en annexe.

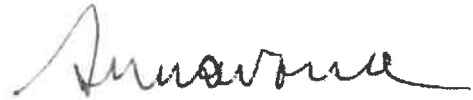
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Conclusions adoptées à l'unanimité

suivent les signatures,

pour extrait conforme

La Présidente,



Monique Sémaoine

VALOR BEARN
ETAT DU PERSONNEL. Modification du tableau des effectifs au 01/03/2023

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
 Reçu en préfecture le 31/03/2023
 Publié le 31/03/2023
 ID : 064-256404484-20230331-TABLEFF-DE

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIE (2)	POSTES CREEES	POSTES POURVUS au 01/01/2023	POSTES à pourvoir à terme	dont temps incomplet
Filière technique					
Ingénieur Hors classe	A	1	1	1	0
Ingénieur territorial principal	A	3	0	0	0
Ingénieur territorial	A	0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	3	3	3	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	5	5	5	0
Agent de maîtrise	C	8	2	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	19	18	23	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	25	10	10	0
Adjoint technique	C	39	22	18	0
TOTAL filière technique		105	62	63	0

Filière administrative					
Attaché principal	A	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	2	0
Adjoint administratif	C	4	1	1	0
TOTAL filière administrative		10	4	4	0

Filière animation					
Adjoint d'animation	C	0	0	1	0
TOTAL filière animation		0	0	1	0
TOTAL titulaires et stagiaires		115	66	68	0

Contractuels	CATEGORIE	POSTES CREEES	POSTES POURVUS au 01/01/2023	POSTES à pourvoir à terme	dont temps non complet
Attaché principal	A	1	1	1	1
Ingénieur (CDI)	A	1	0	0	0
responsable du système de management environnemental (CDI)	A	1	0	0	0
Technicien	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	0
Adjoints techniques (en remplacement)	C	3	3	3	0
Adjoints techniques (en accroissement temporaire d'activité)	C	23	3	26	0
Adjoints techniques (en accroissement saisonnier d'activité)	C	23	18	26	0
TOTAL contractuels		55	25	56	1
TOTAL GENERAL		170	91	124	1

30 h / semaine